

**MAIRIE DE  
L'AIGUILLON SUR  
VIE**

**SEANCE DU 04 MAI 2021**

**COMPTE RENDU DU 04 MAI 2021**

.....  
**L'an deux mil vingt-et-un le 04 mai à 19h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2021

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLÂTRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, MARGOUT Gérard, FARRUGIA Martine, MARAIS Sébastien, MARECHAL Laëtitia, JARRY Alice, GIVRAN Sébastien, D'AUDIFFRET Alexandre, BAZIL Marine, MAGNIER Emily

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. COQUELIN André  
M. ROUSSEAU Philippe donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine  
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
M. LOR Jean-Michel

**ABSENTS** : M. RIMBAULT Maxime et Mme TANGUY Catherine

**1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Alice JARRY a été désignée secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 13 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

**3. INTERCOMMUNALITE**

- *Convention de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de voirie (2021 à 2024) entre la commune et la communauté de communes du Pays de St Gilles Croix de Vie*

La communauté de communes du Pays de St Gilles Croix de Vie peut être mise à disposition de ses communes membres pour l'exercice de leurs compétences, lorsque la disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services.

La communauté de communes du Pays de St Gilles Croix de Vie a créé un service ingénierie communautaire chargé du suivi technique (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre).

La commune mène actuellement un projet pluriannuel de travaux de voirie (programme 2021, 2022, 2023 et 2024). Il apparaît économiquement et fonctionnellement opportun de mutualiser les moyens techniques et humains du service ingénierie de la communauté de communes.

Il est proposé que le service ingénierie de la communauté de communes du Pays de St Gilles Croix de Vie soit mis à disposition de la commune de l'Aiguillon sur Vie pour les missions suivantes :

***MAITRISE D'ŒUVRE pour la réalisation des travaux de voirie – programme pluriannuel 2021, 2022, 2023, 2024 comprenant les éléments de mission suivants :***

ANNEE N – montant 3 800 €

- Etudes d'Avant Projet (AVP)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

ANNEE N+1, N+2 et N+3 – montant 2 000 € par année

- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

Soit un montant total de 9 800 € pour les 4 années.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de voirie (2021 à 2024) entre la commune et la communauté de communes du Pays de St Gilles Croix de Vie.

## **4. MARCHES PUBLICS**

### **4.1. Attribution du marché de travaux de voirie et eaux pluviales – programme 2021 à 2024**

La commune a lancé une procédure adaptée ouverte le 24 mars 2021 pour des travaux de voirie et réseaux eaux pluviales.

Vu le rapport d'analyse des offres selon les critères de sélection suivants :

- valeur technique 40 %
- tarification 60 %

Vu la proposition de la commission,

Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité le marché à l'offre la mieux disante, soit l'entreprise COLAS CENTRE OUEST (Les Sables d'Olonne) pour des seuils annuels de 50 000 € minimum et 500 000 € HT maximum, pour une année, reconductible 3 fois.

### **4.2. Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du centre bourg**

La commune a lancé une procédure adaptée restreinte le 12 avril 2021 pour une mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la traversée du centre bourg.

Vu le rapport,

Vu la proposition de la commission,

Le Conseil Municipal a attribué à l'unanimité le marché à l'agence Blanchard Tétaud Blanchet (La Rochelle) pour un montant de 87 765,60 € HT, comprenant :

- Le diagnostic de l'existant
- L'avant-projet
- L'assistance pour mettre en œuvre la consultation et l'information du public
- La supervision du maître d'œuvre

## 5. URBANISME

### 5.1. Dénomination de la voie entre la rue Athanase Boisliveau et la rue du Moulin Neuf



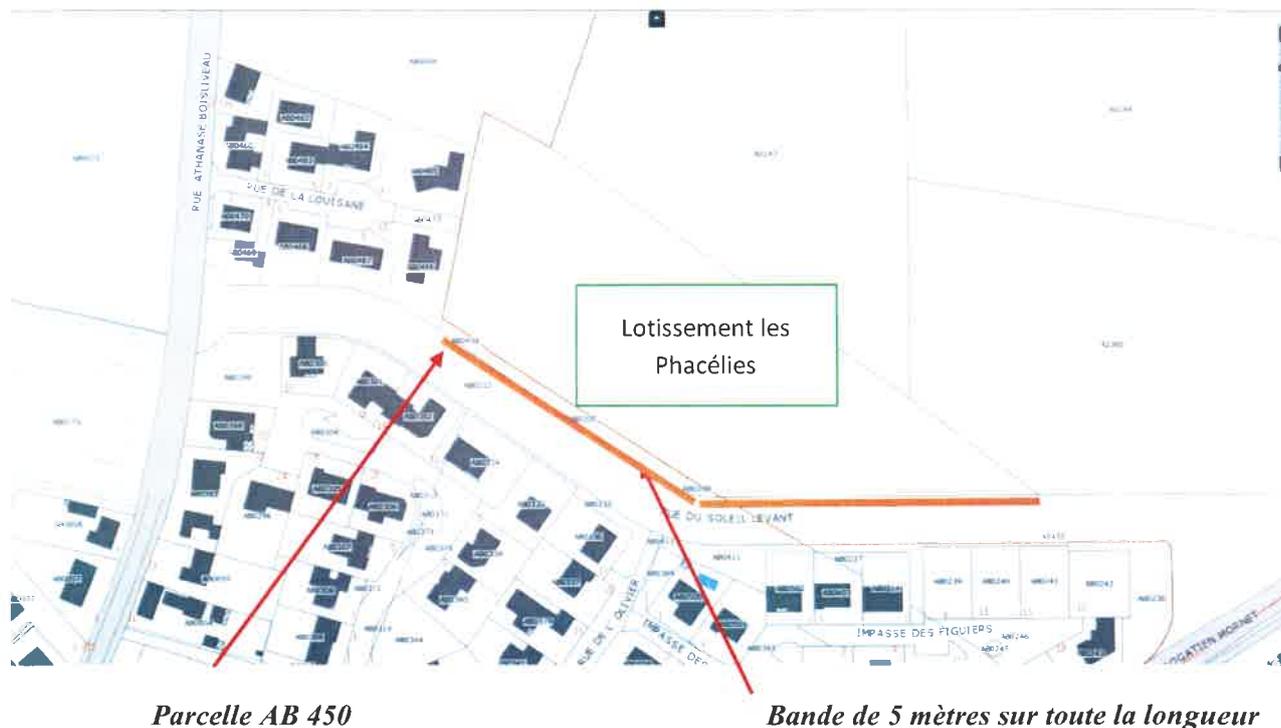
Suite à l'urbanisation croissante sur le secteur délimité de la rue Athanase Boisliveau et de la rue du Moulin Neuf, et aux futures constructions prévues, nous rencontrons un problème important et urgent de numérotation.

Afin de pallier à cette situation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer une nouvelle voie entre la rue Athanase Boisliveau et la rue du Moulin Neuf : RUE DE L'ETANG

Toutes les parcelles impactées seront renumérotées, et chaque personne concernée recevra une information et pourra être accompagnée dans ses démarches par la commune.

### 5.2. Proposition de vente de terrain à la société SIPOPHILAM

La société SIPOPHILAM propose à la commune d'acquérir la parcelle AB 450, ainsi qu'une bande de terrain d'une largeur de 5 mètres tout le long du futur lotissement, pour une superficie estimée à 1 980 m<sup>2</sup> (sous réserve de la confirmation par un géomètre), en zone 1AUh, dans le cadre de la réalisation du lotissement les Phacélies.



Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de la vente de la parcelle AB 450 et d'une bande de terrain d'une largeur de 5 mètres tout le long du futur lotissement « Les Phacélies » à la société SIPO PHILAM et de fixer le prix de vente à 17,53 € le m<sup>2</sup>.

### 5.3. Convention de transfert des voies et réseaux entre la commune et TERIMMO Atlantique pour le lotissement « Les Rochelles »

Le permis d'aménager du lotissement « les Rochelles » comportait un engagement de création d'une association syndicale. L'aménageur souhaite remplacer cette décision par une convention de transfert qui stipule que la société TERIMMO Atlantique rétrocèdera à la commune les espaces publics (voies internes, espaces verts et réseaux) sous réserve que toutes ces installations soient conformes à la fin du lotissement.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité une convention de transfert des voies et réseaux entre la commune et la société TERIMMO Atlantique pour le lotissement « les Rochelles ».

## 6. FINANCES

### - Participation frais école publique de Notre Dame de Riez

Le Conseil Municipal a décidé de la participation de frais à l'école publique de Notre Dame de Riez pour un montant total de 1 310,44 € pour l'année scolaire 2019/2020 et de 552,79 € pour l'année scolaire 2020/2021.

## 7. ADMINISTRATION GENERALE

### - Modification du règlement du cimetière

Suite à l'installation du nouveau columbarium dans le cimetière, et au tarif fixé pour les plaques d'identification, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification du règlement du cimetière.

## 8. INFORMATIONS DIVERSES

- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption par Francine ZIMMERLIN.
- Commission enfance jeunesse : Conseil Municipal des Enfants.  
Laëtitia MARECHAL a fait un récapitulatif du déroulement de l'élection du conseil municipal des enfants, qui s'est déroulée le 02 avril 2021. 5 enfants en classe de CM1 et 4 enfants en classe de CE2 ont été élus.  
La remise des écharpes est prévue le vendredi 21 mai 2021.
- Elections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021
- Recrutement d'un 2<sup>ème</sup> médecin : une annonce va être déposée sur le site annonces médicales

La séance est levée à 23h00

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT**

Le Maire,

André JOUQUELIN



La secrétaire de séance,

Alice JARRY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alice Jarry', written over a horizontal line.